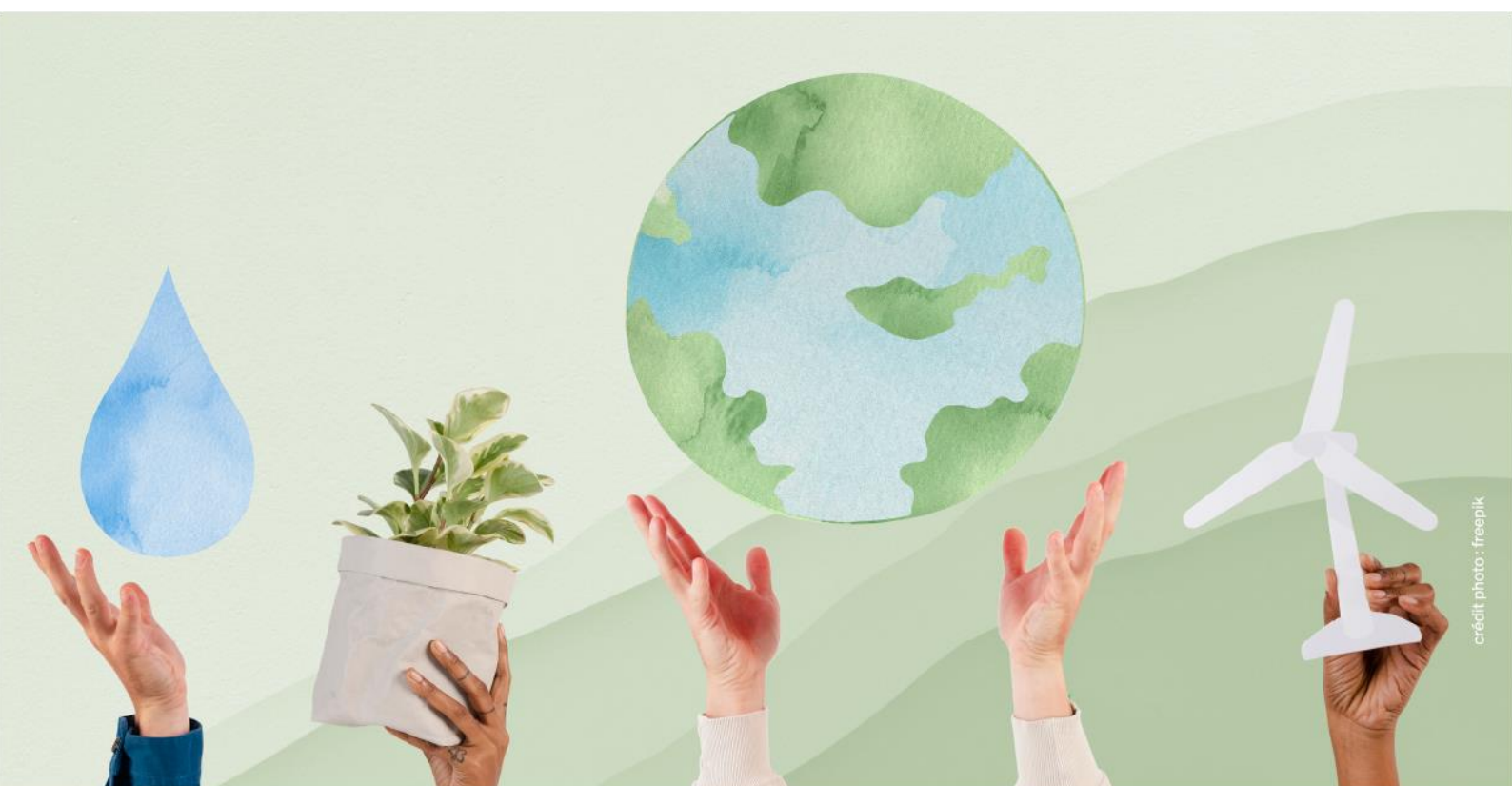


RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024



crédit photo : freepik



Aigrefeuille-sur-Maine • Boussay • Château-Thébaud • Clisson • Gétigné • Gorges • Haute-Goulaine
La Haye-Fouassière • La Planche • Maisdon-sur-Sèvre • Monnières • Remouillé • Saint-Fiacre-sur-Maine
Saint-Hilaire-de-Clisson • Saint-Lumine-de-Clisson • Vieillevigne

SOMMAIRE

Préambule p 3

Les nouvelles actions 2024 p 5

Lutte contre le changement climatique p 6

Plan Climat Air Energie Territorial _____ p 7
Energie _____ p 9
Patrimoine public _____ p 13
Transports et mobilités _____ p 14
Développement économique _____ p 19

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent p 21

Cycle de l'eau _____ p 22
Urbanisme et Habitat _____ p 27

Epanouissement de tous les êtres humains p 28

Transports et mobilités _____ p 29
Tourisme _____ p 30
Alimentation _____ p 31
Urbanisme et Habitat _____ p 32
Communication _____ p 37

Cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations p 38

Transports et mobilités _____ p 39

Transition vers une économie circulaire p 43

Gestion des déchets _____ p 44

Les actions et le fonctionnement internes à la collectivité p 48

Transports et mobilités _____ p 49
Dématérialisations _____ p 52
Ressources humaines de la collectivité _____ p 54
Formations thématiques _____ p 56

Préambule

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II) soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat d'orientation budgétaire, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport a pour objectif de présenter

Les politiques publiques

Les actions internes à la collectivité

menées sur le territoire **au regard des 5 finalités du développement durable :**



La lutte contre le changement climatique



La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent



L'épanouissement de tous les êtres humains



La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations



La transition vers une économie circulaire

Présentation du territoire :

Composée de 16 communes, elle compte 58 565 habitants (population totale légale en vigueur au 1er janvier 2024) et s'étend sur 30 954 hectares.

La poursuite des grands plans structurants :

La Communauté d'agglomération poursuit ses engagements pour le développement durable via ses grands plans structurants :

- Stratégie mobilités adoptée en 2023
- Plan Climat Air Energie Territorial adopté en 2021, et son évaluation à mi-parcours réalisée en 2024
- Programme Local de l'Habitat adopté en 2021
- Plan Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés adopté en 2024 et la mise en œuvre de son Projet de Territoire.



En 2024, la Communauté d'agglomération s'est dotée de nouvelles actions, identifiables au sigle **2024**

Lutte contre le changement climatique

p 6

Zones d'accélération des énergies renouvelables _____

p 9

1ier défi énergie et eau auprès des habitants _____

p 12

Transports Collectifs _____

p 15

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent

p 21

Renouvellement de réseaux d'eau potable _____

p 26

Epanouissement de tous les êtres humains

p 28

Etude de préfiguration d'une Maison de l'Habitat _____

p 36

Information / sensibilisation des élus autour de la participation citoyenne _____

p 37

Cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

p 38

Plan de Mobilité Employeurs Commune _____

p 42

Transition vers une économie circulaire

p 43

Les actions et le fonctionnement internes à la collectivité

p 48



LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plan Climat Air Énergie Territorial

Energie

Patrimoine public

Transports & mobilités

Développement économique





Plan Climat Air Energie Territorial

Le PCAET, outil de planification fédérateur de l'ensemble des problématiques Climat Air Energie, a été approuvé en Conseil Communautaire en mai 2021.

3 ans après son adoption, l'état d'avancement des actions est le suivant:

61% démarrées

11% en démarrage

25% non démarrées

3% abandonnées

Plan Climat Air Énergie Territorial de Clisson Sèvre et Maine Agglo :

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), document-cadre de la politique énergétique et climatique des collectivités, a été adopté en mai 2021 autour de 7 grands axes:

- 1) Mobiliser et sensibiliser les acteurs du territoire
- 2) Engager l'intercommunalité et les communes dans une démarche d'exemplarité
- 3) Se déplacer sobrement sur le territoire
- 4) Améliorer la performance énergétique des bâtiments
- 5) Développer et soutenir une économie locale et durable
- 6) Développer le potentiel énergétique renouvelable
- 7) Atténuer la vulnérabilité et s'adapter au changement climatique

3 ans après son adoption, l'agglo a réalisé un bilan à mi-parcours. Ce bilan porte sur les actions menées par l'agglo, et par les 16 communes qui la composent.

Le bilan montre que les dynamiques positives sont en œuvre, dans le domaine des mobilités, de l'eau, des déchets, de la biodiversité, de l'habitat et de la rénovation énergétique du patrimoine public. L'ensemble des politiques publiques portées par les communes ainsi que celles portées par l'agglo intègrent globalement les enjeux de la transition énergétique et environnementale.

Une chargée de mission continue à suivre la mise en œuvre de ce plan, en transversalité avec tous les services de l'Agglo concernés.

Contribution aux finalités :





Identification du potentiel en énergies renouvelables sur le patrimoine des 16 communes de l'Agglo, et sur le patrimoine de l'Agglo.

Réalisation de notes d'opportunité pour les sites photovoltaïques

Schéma directeur des énergies renouvelables

Parmi les 7 axes du PCAET, l'un concerne le développement des énergies renouvelables. L'objectif affiché dans le PCAET est une couverture de 42% des besoins énergétiques du territoire par des énergies renouvelables à horizon 2030. Afin de planifier ce développement, Clisson Sèvre Maine Agglo a décidé d'élaborer un schéma directeur des énergies renouvelables.

Le schéma directeur « énergies renouvelables » a pour finalités de :

- Identifier précisément les sites et potentiels de production par énergie renouvelable, par cible et par commune,
- Définir une stratégie de développement partagée sur le territoire, à court et moyen terme (5 à 10 ans selon les typologies de projets) ;
- Identifier les modes de gouvernance pouvant être portés, en fonction des projets.

L'année 2024 a été consacrée à la réalisation de notes d'opportunités sur les sites photovoltaïques retenus par les communes (ombrières et au sol).

Le sujet de l'éolien quant à lui reste bloqué par la présence du radar militaire de Corcoué sur Logne.

Contribution aux finalités :





15 communes de l'agglo ont remonté des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Un débat a eu lieu en Conseil Communautaire le 11 juin 2024

Zones d'accélération des énergies renouvelables

Les « zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes », dites ZAENR, constituent une des principales dispositions introduites par la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (loi APER) du 10 mars 2023. L'adoption de ce texte, intervenue dans un contexte énergétique particulièrement tendu (envolée des prix liée à l'embargo sur le gaz russe, crainte d'un effondrement total / black-out du réseau électrique national) est venue souligner la nécessité pour la France de renforcer sa souveraineté énergétique. Or, la filière nucléaire n'étant pas en mesure d'accroître ses capacités de production à un rythme suffisamment élevé, ceci passera par le développement rapide et massif des ENR.

Conformément à ladite loi, les communes ont dû définir pour chaque type d'énergie renouvelable, les zones d'accélération (ZAENR) qu'elles souhaitaient voir arrêtées sur leur territoire après une concertation auprès de leurs habitants réalisée selon des modalités qu'elles ont déterminées librement.

La loi APER prévoyait également qu'un débat soit mené à l'échelle intercommunale sur la cohérence entre les zones identifiées avec le projet de territoire. Ce débat a eu lieu le 11 juin 2024.

Contribution aux finalités :





Energie

La mission Conseil en Energie Partagée c'est

16

communes
accompagnées
Et l'Agglo

241*

bâtiments publics
concernés par la
mission

145*

KWh ep (énergie
primaire) consommés
par m² de bâtiment en
moyenne

Mission Conseil en Energie Partagée

Au 1^{er} janvier 2023, Clisson Sèvre Maine Agglo a repris en interne un service commun entre les 16 communes de son territoire, et l'Agglo, afin de créer un poste de Conseil en Energie partagée.

L'objectif de cette mission est de mutualiser un poste de technicien énergie, qui vient en appui aux équipes municipales dans la gestion énergétique de leur parc immobilier:

- économies d'énergie, écogestes
- travaux de rénovation énergétique,
- création de nouveaux bâtiments particulièrement économes en énergie.

* Le nombre de bâtiments concernés par cet indicateur a été revu à la baisse en 2024. Ne sont plus pris en compte dorénavant: les piscines, églises, logements communaux et stations d'épuration. Depuis 2021, sur les bâtiments effectivement concernés, les consommations moyennes ont légèrement augmenté, du fait des hivers plus humides.

Sur 2024, le conseiller a

- Actualisé les données de consommations des énergies stockables ou non et d'eau
- Assuré le recensement et contribué au montage des dispositifs d'aides et de subventions
- Renseigné la plateforme OPERAT du décret tertiaire pour les 17 collectivités
- Accompagné les projets en cours et à venir en neuf ou rénovation
- Fait réaliser des études de faisabilités dans et hors du cadre du schéma directeur des énergies renouvelables

Contribution aux finalités :





Energie

L'Espace conseil énergie de l'Agglo: des conseils gratuits, neutres et indépendants sur la rénovation énergétique également à destination des entreprises du petit tertiaire.

En 2024 :

7

diagnostics téléphoniques

5

rendez vous personnalisés

1

animation

Espace conseil énergie pour les entreprises du petit tertiaire :

Depuis 2022, Clisson Sèvre Maine Agglo organise un programme d'accompagnement à la rénovation énergétique des entreprises du petit tertiaire, en partenariat avec l'association Alisée, et en co-financement avec la Région Pays de la Loire. Ce dispositif s'était pleinement déployé en 2023.

Ce dispositif, gratuit pour les entreprises, permet la visite d'un conseiller neutre et indépendant dans les locaux de l'entreprise pour un diagnostic et des propositions d'amélioration (éco-gestes et / ou travaux).

En 2024, 7 conseils par appels téléphoniques et 5 rendez-vous personnalisés ont ainsi été utilisés par les entreprises, soit une sollicitation similaire à 2023.

Une animation sur le confort d'été a également été organisée.

Contribution aux finalités :





1^{ier} défi énergie et eau

En 2024

49 foyers inscrits

2% économies
d'énergie dans un
contexte de
sobriété déjà
enclenché

17% économies
d'eau :

1^{ier} défi énergie et eau auprès des habitants

Fin 2023, Clisson Sèvre Maine Agglo a organisé son 1^{ier} défi énergie et eau auprès de ses habitants .

49 foyers, répartis en 7 équipes, se sont inscrits pour relever le défi de réduire leurs consommations d'énergie et d'eau, en réalisant des éco-gestes, sans investir dans des travaux. De décembre 2023 à fin avril 2024, les participants ont été accompagnés dans leurs actions via:

- Le prêt d'une mallette avec du matériel pour concrétiser les éco gestes
- Un atelier au domicile de chaque équipe pour utiliser cette mallette.
- Des défis bimensuels proposés par l'animateur
- Un suivi mensuel des consommations
- 3 rencontres en commun au cours du parcours.

Le défi s'est clôturé par une visite d'un moulin qui produit l'équivalent de la consommation électrique de 20 foyers, via une association d'énergie citoyenne.

En moyenne, les équipes ont diminué leur consommation d'eau de 17 %. Cela représente 16m³ économisés par foyer et par an, soit 47 € d'économie.

Les résultats pour les économies d'énergie sont plus hétérogènes. En moyenne, chaque participant a économisé 2 % d'énergie. Certaines équipes ont réalisé jusqu'à 6 % d'économie. Ces différences s'expliquent par les conditions climatiques (un hiver long et humide) et le fait que l'année précédente, 2022/ 2023, des actions de sobriété énergétiques avaient déjà été mises en place par les foyers.

Contribution aux finalités :





Patrimoine public / Energie

**Siège de l'agglo
36 kWc installés, qui
ont produit 30 MWh
en 2024.**

**Sur la piscine
Aquaval Sèvre,
installation de 125
kWc en 2024.**

Suivi de l'installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine de CSMA:

Lors de la construction de son nouveau siège en 2022, Clisson Sèvre et Maine Agglo s'est engagé dans la production d'électricité pour autoconsommer sur le site, via l'installation de 114 panneaux photovoltaïques sur le toit, pour une puissance de 36 kWc. En 2024 ce sont 30MWh qui ont été produits et autoconsommés, un peu moins qu'en 2023 du fait de l'été 2024 moins ensoleillé, soit un taux de couverture de 27% des besoins annuels en électricité.

L'agglo continue ses démarches d'autoconsommation sur son patrimoine avec l'installation fin 2024 de panneaux photovoltaïques sur le toit et le parking de la piscine d'Aigrefeuille, Aquaval Maine, pour une puissance de 125 kWc. L'électricité produite sera entièrement consommée par la piscine, avec un taux de couverture des consommations journalières et annuelles de 21%.

Contribution aux finalités :





Transports et Mobilités

La Stratégie Mobilité c'est :

1 réseau de transports collectifs

2 déploiements d'offres de covoiturage (mise en relation et étude de ligne)

5 Plans de Mobilité Employeurs Communs d'ici 2026 dont celui de la Lande St Martin engagé en 2023

Stratégie mobilité :

Approuvée en Conseil communautaire du 23 mai 2023, la Stratégie Mobilité est issue de l'étude de préfiguration d'un réseau de transports collectifs lancée en 2022. Partant des besoins de mobilité exprimés par les habitants et les actifs, le travail partenarial avec les communes et les collectivités voisines a permis de mettre en évidence les différentes solutions de mobilité à décliner sur notre territoire, et qui vont au-delà d'une offre de transport collectif.

Les principaux enjeux de la Stratégie Mobilité communautaire sont :

- Accéder à la métropole Nantaise pour l'ensemble des communes, en s'appuyant sur les offres structurantes existantes et en facilitant le rabattement sur le réseau TAN et ferroviaire
- Accéder au pôle clissonnais (équipements et parcs d'activités), à la fois à l'échelle du tissu urbain dense mais également des autres communes de la Communauté d'agglomération
- Accéder aux polarités locales et aux services du quotidien, à partir des communes de proche périphérie

Le budget estimatif de l'ensemble de ces projets opérationnels est de 2,3 M€ d'ici 2026 (en prenant en compte le financement des aménagements cyclables à hauteur de 1 M€ / an).

Dans ce cadre, le Versement Mobilité est levé auprès des employeurs publics et privés du territoire depuis le 1^{er} janvier 2024, pour financer l'ensemble de ces projets de Mobilité.

Contribution aux finalités :



**217****voyageurs en
moyenne par jour du
lundi au vendredi****106****voyageurs en
moyenne par jour le
samedi****Transports Collectifs**

Suite à l'étude de préfiguration d'un réseau de transports collectifs lancée en 2022 et à une expérimentation d'une navette entre la gare de Clisson et les parcs d'activités de Gétigné, les élus ont acté en 2023 la création d'un réseau de transports.

Cela se traduit par la mise en service d'une première ligne régulière depuis le 1^{er} septembre 2024, reliant ainsi la gare de Clisson, les bourgs de Clisson et de Gétigné, et les parcs d'activités de Gétigné.

Ce transport gratuit fonctionne du lundi au vendredi, avec une fréquence à 30 minutes en heures pleines et à 60 minutes en heures creuses. Une amélioration a été apportée, par rapport à l'expérimentation de 2022, avec un fonctionnement à l'heure le samedi.

Contribution aux finalités :





Transports et Mobilités

Le Vélo sur le territoire c'est :

405 km

De sentiers à vocation cyclable

231 km

De voies déjà praticables

70 km

de voies à réaménager

33 km

de voies cyclables à créer

Schéma Vélo Communautaire :

En parallèle du Plan Global de Déplacement, Clisson Sèvre et Maine Agglo a réalisé un Schéma Vélo communautaire, travail collaboratif avec les 16 communes, qui prévoit **une cohérence et la continuité des itinéraires sur l'ensemble du territoire.**

Il s'appuie sur une étude de faisabilité réalisée en 2020, qui fournit des préconisations techniques sur les aménagements et des estimations de coûts de travaux.

Le Schéma Vélo s'inscrit sur le long terme, les travaux ont débuté en 2018 et devraient se terminer en 2028.

La programmation budgétaire du Schéma vélo a été adoptée mi 2021 en Conseil Communautaire.

D'ici 2025, le soutien financier de la Communauté d'Agglomération envers les communes représente un investissement de 5,38 millions €.

Les travaux sont également rendus possibles par le soutien financier de l'État, de la Région Pays de la Loire et du Département Loire-Atlantique.

Contribution aux finalités :





Transports et Mobilités

La location longue
durée de VAE sur le
territoire c'est :

100

VAE « standards »
tout équipés

15

VAE spéciaux

312

utilisateurs depuis la
création du service

Des changements de
pratique engendrés

La location de Vélos à Assistance Électrique (VAE)

Clisson Sèvre et Maine Agglo propose depuis octobre 2022 la location longue durée de Vélos à Assistance Électrique (VAE), en partenariat avec le service départemental Vélila.

Depuis septembre 2023, Clisson Sèvre et Maine Agglo propose également 15 VAE « spéciaux » en location longue durée. Ces vélos électriques cargo ou longtail (rallongé à l'arrière) permettent de transporter deux enfants, ou des objets volumineux en sécurité. Ils permettent de remplacer la voiture individuelle pour des trajets du quotidien.

312 utilisateurs se sont inscrits depuis la mise en route de ce service, et les 100 VAE « standards » ainsi que les 15 VAE « spéciaux » sont loués. En deux ans de fonctionnement, près de 60 500 km ont été parcourus par les utilisateurs, soit une année 2024 similaire à l'année précédente.

Les motifs de location évoqués par les usagers sont (*données 2023*) :

- Un motif écologique à 67 %,
- Un motif économique pour 63 %,
- Un motif pratique pour 42 %,
- Et enfin un motif lié au bénéfice pour la santé pour 41 % des répondants.

65 % des usagers estiment que le service de location les a incités à changer leurs habitudes de déplacements.

Contribution aux finalités :





Transports et Mobilités

**Le défi mobilité 2024
c'est**

397

participants

46 815

Km écomobiles réalisés

6 540

Kg de CO² économisés

Défi mobilité

Pour la 5^{ème} année consécutive, Clisson Sèvre et Maine Agglo a participé en 2023 au Défi Mobilité en Pays de la Loire. Il permet d'inciter les habitants à tester et/ou à changer leurs habitudes de déplacements pour se rendre au travail ou dans un établissement scolaire.

L'écomobilité prend plusieurs formes : marche à pied, vélo, trottinette, transports en commun, covoiturage, ou télétravail.

Sur cette période, 12 établissements ont participé au Défi Mobilité, en mobilisant au total 397 participants qui ont effectué près de 1 670 trajets écomobiles, soit une progression de 33% des participants par rapport à 2023.

Contribution aux finalités :





Développement économique

5 animations

autour de la
transition
écologique

70

entreprises
touchées

102

participants

La semaine des transitions :

Du 10 au 14 juin, Clisson Sèvre Maine Agglomération a organisé une nouvelle édition de la Semaine des Transitions, suite au succès des deux précédentes éditions. Cet événement, dédié aux transitions écologiques, numériques et managériales, avait une nouvelle fois pour ambition de renforcer l'attractivité des entreprises locales.

Au programme : cinq jours d'animations variées, comprenant afterworks, témoignages, conférences, ateliers et tables rondes. Parmi les temps forts, deux événements majeurs se sont déroulés au sein de l'entreprise Skylab et du Domaine Ménard-Gaborit.

Les maîtres mots de cette semaine ont été: échanger, s'inspirer et agir. Les participants ont pu explorer diverses thématiques liées aux transitions :

- Le confort d'été en entreprise : s'adapter aux vagues de chaleur.
- Intelligence Artificielle générative : jusqu'où peut-on aller?
- Réussir la RSE : comment intégrer la responsabilité sociétale dans son entreprise.
- Productivité et nouveaux rythmes : naviguer dans un monde de travail hybride.
- Faire de notre cerveau un allié : stratégies pour affronter les enjeux de transformation.
- Et si mon entreprise était un sport olympique ? : réflexion sur la performance et l'esprit d'équipe.

Au total, 102 participants (hors élus et services) ont assisté à la Semaine des Transitions, représentant un ensemble de 70 entreprises, soit une fréquentation en hausse de 25% par rapport à 2023. Cet événement a non seulement permis d'enrichir les connaissances des participants, mais aussi de créer des synergies pour agir face aux défis actuels.

Contribution aux finalités :





Développement économique

*Le parcours
transition
écologique c'est*

7 entreprises
accompagnées

Pendant **8** mois

Le parcours transition écologique :

La nécessaire transition écologique invite à questionner le modèle économique des entreprises. C'est pourquoi, Clisson Sèvre Maine Agglomération en partenariat avec l'ADEME Pays de la Loire et l'association Mission Change a conçu un parcours unique et innovant dédié aux Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries. Fort du succès de la 1^{ère} édition en 2023, une seconde édition a été lancée en 2024, sur le même format.

Il s'agit d'un parcours sur-mesure en 6 étapes sur 8 mois mêlant accompagnement individuel et temps d'intelligence collective en lien avec l'écosystème local et régional.

Pour cette première promotion, 7 entreprises du territoire de Clisson Sèvre Maine Agglomération, n'ayant pas encore démarré leur transition écologique, ont souhaité rejoindre le parcours.

Le parcours porte sur un accompagnement individuel apprenant de 8 mois sous forme de diagnostic et de premiers pas à la transformation des modèles économiques des 7 entreprises engagées.

Le parcours est composé :

- De temps individuels sur mesure notamment pour la partie diagnostic (comportant une approche climatique et une analyse des limites du modèle compte tenu des risques) et la préparation de la feuille de route (objectifs, plans d'actions, planification, conduite du changement)
- De 4 journées en inter-entreprises pour favoriser l'intelligence collective et les regards croisés entre entreprises sur les parties : comprendre, inspirer, projeter le modèle de demain et planifier/diffuser.

A l'issue du parcours chaque entreprise repart avec un bilan carbone complet, un diagnostic de la chaîne de valeur, une feuille de route de transformation.

Contribution aux finalités :





PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES, AINSI QUE LA SAUVEGARDE DES SERVICES QU'ILS FOURNISSENT ET DES USAGES QUI S'Y RATTACHENT

Cycle de l'eau

Urbanisme et habitat



PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



Le cycle de l'eau

La gestion de l'eau sur le territoire c'est :

En assainissement collectif :

440 km

De réseau

31 stations

D'épuration

En eaux pluviales :

288 km

De réseau estimé

90 bassins de
rétention

Structuration des compétences « cycle de l'eau » à l'Agglo

Dans le cadre de la loi NOTRe prévoyant le transfert obligatoire de la compétence « eau » vers les communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020, l'Agglo a pris la compétence eau et assainissement, qui regroupe :

- l'eau potable,
- l'assainissement collectif,
- l'assainissement non collectif,
- la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations),
- les eaux pluviales urbaines

Dans le cadre de la poursuite de la structuration des services, l'Agglo a lancé en 2023 un schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales urbaines à l'échelle de tout le territoire c'est-à-dire un état des lieux précis des installations du territoire.

Ce schéma directeur a bien avancé en 2024, avec une étape cruciale qui est quasiment terminée : la mise à jour des plans et le géoréférencement des réseaux des eaux usées et des eaux pluviales sur l'ensemble des 16 communes de l'agglo.

Cela a été un travail long et fastidieux dont le rendu sera réalisé au 1er trimestre 2025 avec chacune des communes.

En assainissement collectif, la campagne de mesures de nappe hautes a également eu lieu en mars 2024, permettant de voir l'impact des nappes phréatiques sur les systèmes d'assainissement du territoire. Cette étape s'est bien déroulée, avec des conditions de nappes très hautes.

Une chargée de mission GEMAPI était également arrivée en renfort du service en 2023.

Contribution aux finalités :



PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Le cycle de l'eau



La reconstruction de la station d'épuration de Boussay, c'est :

- l'abandon d'une lagune d'épuration obsolète et vieillissante de 2000 Equivalents Habitants

- l'amélioration du rejet au milieu naturel (la Sèvre nantaise) qui était non conforme

- Le traitement par une station à boues activées plus performante et qui permet à la commune d'accueillir de nouveaux habitants

Travaux sur stations d'épuration

Les rénovations des stations d'épuration visent à :

- Entretien du patrimoine vieillissant de certains ouvrages
- Protéger le milieu naturel en limitant les débordements dans les cours d'eau.
- Mieux traiter la pollution issue des stations d'épuration en rénovant les filières de traitement des eaux usées par des filières ayant de meilleures performances et de meilleurs rendements.

Reconstruction de la station d'épuration de Boussay :

La station actuelle d'épuration de Boussay est une lagune aérée qui permet de traiter la charge polluante de 2000 EH (équivalents habitants). Cette station est aujourd'hui largement sous-dimensionnée (elle est à saturation organique et hydraulique), ne traite pas correctement les effluents et ne répondait plus aux normes de rejet des eaux traitées (en particulier le phosphore). Après une maîtrise d'œuvre commencée en 2023, le choix a été fait de construire une nouvelle station d'épuration de type boues activées de 3100 EH, qui va améliorer la qualité du rejet au milieu naturel et va permettre d'accueillir de nouveaux abonnés.

Les travaux ont démarré fin 2024, pour environ 1 an de travaux, et pour un budget de 2 millions d'euros environ.

Tous ces travaux sont réalisés en assurant la continuité de service (l'ancienne station d'épuration reste en exploitation le temps des travaux puis sera démolie et comblée ensuite) et avec une subvention de l'agence de l'Eau Loire Bretagne et de la préfecture de Loire Atlantique.

Contribution aux finalités :





PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Le cycle de l'eau

**Diminution des
rejets d'eaux usées
au milieu naturel**

**Protection &
préservation de la
ressource en eau**

**L'assainissement non
collectif, c'est :**

- **4560**
installations à
l'échelle des 16
communes
- **Un objectif de**
60% de
conformité à la fin
du mandat

Amélioration de l'état de conformité du parc d'assainissement non collectif

Clisson Sèvre et Maine Agglo dispose de la compétence assainissement non collectif depuis sa création en 2017.

Chaque usager d'assainissement non collectif dispose d'une mini station d'épuration chez lui, qu'il doit dimensionner et entretenir, sous contrôle du SPANC, et qui constituent autant de rejets diffus au milieu naturel qu'il y a d'installations. L'impact ponctuel cumulé au milieu naturel est donc majeur si des non-conformités existent.

Avec 4560 installations d'assainissement non collectif réparties sur ses 16 communes, Clisson Sèvre et Maine Agglo disposait en 2021 d'un assez mauvais état de parc, puisque seulement 46% des installations étaient conformes à cette date. Les élus ont donc décidé en 2022 de prioriser cette reconquête du milieu naturel dans le projet de territoire en mettant en place des mesures pour atteindre un taux de conformité de 60% des installations en 2026 :

- Augmentation de la fréquence de contrôles pour les installations non conformes : tous les ans pour les usagers ne disposant pas d'installations, tous les 4 ans pour les usagers ayant un dispositif présentant des risques pour la santé et l'environnement
- Recrutement de 3 techniciens supplémentaires de la cellule contrôle de Clisson Sèvre et Maine Agglo
- Mise en place de pénalités financières pour les usagers ne disposant pas d'installations ou suite à une vente immobilière, pour contraindre à la réhabilitation

A fin 2023, le taux de conformité s'élevait à 51,3%, traduisant déjà les premiers fruits de la mise en œuvre de cette politique. 40 pénalités ont été envoyées en 2023 aux usagers ne disposant pas d'installations.

Contribution aux finalités :



PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



Le cycle de l'eau

La compétence eau potable c'est :

- ✓ La production d'eau potable
- ✓ Le transport de l'eau potable jusqu'à son lieu de stockage
- ✓ La distribution aux usagers

La gestion de l'eau potable à l'échelle du territoire c'est :

780 km

de réseau de distribution

5 réservoirs

26 000

abonnés

La prise de compétence distribution d'eau potable et la tarification incitative

Dans le cadre de la loi NOTRe, les élus du Conseil Communautaire ont pris la décision de placer Clisson Sèvre et Maine Agglo au cœur de la gestion du service eau potable. C'est ainsi que la compétence « distribution d'eau potable » a été restituée au 1er juillet 2022 à l'agglomération, la production et le transport étant toujours délégués au Syndicat d'alimentation en eau potable de Vignoble-Grandlieu, permettant de préserver la solidarité des territoires et la sécurisation de l'alimentation en eau.

Ainsi, en 2022 puis en 2023, le Conseil Communautaire a voté des tarifs d'eau potable pour les abonnés du territoire, permettant d'harmoniser les tarifs sur l'ensemble des communes de l'agglomération (égalité de traitement). Le tarif voté par les élus de l'agglomération est cohérent par rapport au projet de territoire et s'inscrit entièrement dans la démarche du PCAET (tarif incitatif à la réduction des consommations, croissant en fonction du volume consommé mais plus faible pour les abonnés domestiques qu'auparavant)

Le service se structure pour répondre aux objectifs suivants :

- Mieux connaître et entretenir le patrimoine transféré ;
- Mettre en place une gestion patrimoniale efficiente, incluant une stratégie de réduction des fuites ;
- Lancer en 2025 une étude diagnostic et schéma directeur à l'échelle de l'agglomération, dont l'objectif sera de définir une programmation des investissements pour les prochaines années ;
- Garantir la sécurité sanitaire de l'eau distribuée jusqu'au robinet des consommateurs.

Une chargée de mission eau potable a été recrutée fin 2022 pour accompagner cette prise de compétence.

Contribution aux finalités :



Le renouvellement de 4 km de réseau à Saint Hilaire de Clisson, c'est :

- l'abandon de 3,5 km de réseau fuyard, en amiante ciment assez ancien pour la plupart des conduites

- la suppression de conduites passant en domaine privé

- Le renouvellement des 31 branchements des abonnés

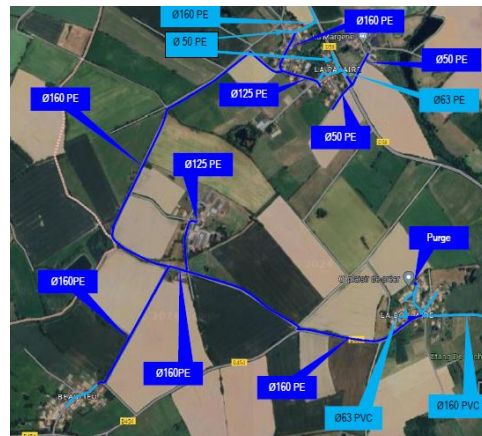
Renouvellement de réseaux d'eau potable

Les renouvellements de réseaux d'eau potable visent à :

- Entretenir le patrimoine vieillissant des canalisations, certaines conduites datant d'avant guerre et étant dans un état vétuste
- Lutter contre les fuites en supprimant les conduites les plus fuyardes et améliorer les performances des réseaux
- Protéger le milieu naturel en préservant notre ressource en eau, en limitant les achats d'eau et évitant de produire de l'eau et de la traiter pour la voir s'évaporer dans les pertes en eau du réseau.
- Supprimer les conduites et branchements passant en domaine privé en les remettant sur le domaine public

Renouvellement de 4 km de conduites aux lieux-dit la Palaire, la Boulaire, la Priauté à Saint Hilaire de Clisson:

Il s'agit de renouveler 4 km de réseaux et branchements en PEHD



Les travaux ont démarré en octobre 2024, pour environ 6 mois de travaux, et pour un budget de 800 000 euros environ. Ils sont réalisés en assurant la continuité de service et sont autofinancés par le budget eau potable de Clisson Sèvre et Maine agglo.

Contribution aux finalités :





Révision du Schéma de cohérence territorial (SCOT) pour répondre notamment aux prochains défis de sobriété foncière imposés par la législation, le ZAN «zéro artificialisation nette »

Révision du schéma de cohérence territorial (SCOT) :

Le syndicat mixte du pays du vignoble nantais a décidé en 2020 la révision du schéma de cohérence territorial (SCOT).

Cette nouvelle révision vise à répondre à des besoins d'actualisation juridique (loi ELAN, ordonnances du 17 juin 2020 notamment) et à ajuster le projet au regard des nouveaux défis qui se posent au territoire, notamment en termes de sobriété foncière.

En 2024, la collectivité :

- A participé à l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCOT, grâce aux réunions du comité de pilotage (élus) et de la Conférence des Maires. Le projet de SCOT a été arrêté lors du comité syndical du Pays du 18 novembre 2024.
- A poursuivi un travail permettant d'atteindre l'objectif ZAN dans le cadre de ses projets de développement (notamment de parcs d'activité et d'équipements à vocation supra communale).

Contribution aux finalités :





ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Transports et mobilités

Tourisme

Alimentation

Urbanisme et habitat

Communication





ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Transports et mobilités

30 km
d'itinéraires
cyclables déjà
aménagés

Aménagements cyclables engagés en 2024

Les aménagements cyclables constituent un réseau cyclable intercommunal et facilitent les déplacements entre communes voisines, pour favoriser une utilisation du vélo au quotidien, notamment pour les trajets domicile-travail et vers les pôles de centralité : gares, établissements scolaires, parcs d'activités, centres-villes et commerces.

Dans le cadre de son Schéma Vélo communautaire, Clisson Sèvre et Maine Agglo consacre un budget dédié à l'aménagement d'itinéraires cyclables, à hauteur d'environ 900 000 € par an depuis 2022 (soit près de 16 € / hab. / an).

Près de 30 km d'itinéraires cyclables ont été aménagés sur le territoire depuis le début des travaux en 2020, soit 12 km en 2024, le double qu'en 2023.

Les itinéraires cyclables réalisés au titre de l'année 2024 sont:

- Des aménagements cyclables intra-muros sur Clisson, La Haye-Fouassière, Maisdon-sur-Sèvre et Remouillé.
- Des liaisons cyclables structurantes entre Château-Thébaud et Saint-Fiacre-sur-Maine (2,3 km), entre Aigrefeuille-sur-Maine et Remouillé (1^{ère} phase de 2 km), et entre Saint-Hilaire-de-Clisson et la gare de Clisson (3 km).

Contribution aux finalités :





ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Tourisme

- ✓ **Reprise de compétence au 1er janvier 2024**
- ✓ **26 sentiers en petite randonnée**
- ✓ **266 km de sentiers pédestres**

Sentiers pédestres

Du fait de la reprise de la compétence pleine et entière «sentiers pédestres» depuis le 1er janvier 2024, anciennement déléguée à l'Office de Tourisme, Clisson Sèvre et Maine Agglo a défini une nouvelle organisation de cette compétence. De ce fait, un poste de Technicien Randonnée pédestre et cyclable a été créé au sein du service Transports et Mobilité, pour suivre le déploiement et la gestion de l'ensemble des sentiers de randonnée, en lien avec les communes et les partenaires (associations, SPL Clisson Sèvre Loire Tourisme, Département de Loire-Atlantique, Comité Départemental de Randonnée).

En 2024, le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo est parcouru par près de 266 km de sentiers pédestres répartis sur 15 communes (sauf Saint-Hilaire-de-Clisson). Dans une démarche de promotion touristique et de valorisation du patrimoine naturel et architectural, plusieurs de ces sentiers sont labellisés par la Fédération Française de Randonnée Pédestre, dont un sentier de Grande Randonnée de Pays (GRP de Sèvre et Maine) et 26 sentiers balisés en Petite Randonnée.

Contribution aux finalités :





ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Alimentation

2023

réalisation du diagnostic

2024

rédaction du plan d'actions

Objectif

2025

Réalisation d'un annuaire de producteurs

Diagnostic agricole et alimentaire

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial, la communauté d'agglomération a lancé en 2023 un diagnostic complet autour de l'alimentation et des circuits courts, dans le but d'étudier les possibilités de développer une alimentation plus « locale ».

Les travaux de 2023 avaient abouti à l'identification des principaux enjeux du territoire:

- La production et les activités agricoles
- Le développement de la filière alimentaire locale
- L'alimentation et le consommer local

En 2024, la communauté d'agglomération a poursuivi le travail engagé en 2023, en élaborant un plan d'actions. Plusieurs réunions sont venues orienter ce plan d'actions, qui a été présenté en COPIL en juin.

L'action prioritaire est la réalisation d'un annuaire des producteurs, qui sera réalisé en 2025.

Contribution aux finalités :





ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Urbanisme et Habitat

Approuvé en 2021, le **premier Programme Local de l'Habitat (PLH)** de Clisson Sèvre et Maine Agglo s'engage sur la mise en œuvre d'une **politique de l'habitat ambitieuse**, avec la production de logements pour répondre à la croissance démographique.

Programme Local de l'Habitat

Ce Programme Local de l'habitat se décline en 5 grandes orientations :

- Anticiper le développement du territoire
- Produire une offre nouvelle
- Conforter la qualité de l'habitat existant
- Mieux accompagner les différents publics
- Suivre et animer le PLH

Les chiffres clés des **objectifs** du PLH :

- une croissance annuelle de **+1,2 %** entre 2021 et 2027 (durée du PLH), soit 60 889 habitants au 1er janvier 2026
- une production de **2 474 logements sur les 6 ans** du PLH, soit 412 logements par an
- au moins **449 logements locatifs sociaux** sur les 6 ans du PLH, soit 75 logements par an
- au moins **15 logements privés conventionnés ANAH** sur les 6 ans du PLH
- au moins **299 logements en accession à prix maîtrisé** (Prêt Social Location Accession PSLA, Bail Réel Solidaire BRS et terrains à bâtir communaux)

Une chargée de mission anime ce programme.

Contribution aux finalités :





ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Urbanisme et Habitat

Les actions du PLH mises en œuvre en 2024 portent sur :

La faisabilité d'une résidence habitat jeunes

La subvention de 20 logements locatifs sociaux

Programme Local de l'Habitat

- Sur la base de l'étude réalisée avec l'URHAJ en 2023, la collectivité a travaillé en 2024 sur le montage d'un projet de résidence habitat jeunes d'environ 20 places d'hébergement en identifiant un site potentiel permettant de l'accueillir.
- La collectivité a également attribué en 2024 une subvention de 58 000 euros pour la réalisation d'une opération de 20 logements locatifs sociaux sur Haute Goulaine (dont 16 logements en habitat inclusif personnes en situation de handicap et personnes âgées), en application du règlement d'intervention en faveur du logement social mis en place par la collectivité en 2022, soit un peu plus du double de 2023.

Contribution aux finalités :





ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Urbanisme et Habitat

Les actions du PLH mises en œuvre portent en 2024 sur:

L'animation de :

- travaux de rénovation énergétique pour **28 logements**
- maintien à domicile pour **33 logements**

Programme Local de l'Habitat

En 2024 la collectivité a poursuivi le déploiement d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) 'précarité énergétique' et 'maintien à domicile' (lancé en 2022) articulé avec la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique. Ce programme en partie financé par l'ANAH, dont la collectivité a confié l'animation à Citémétrie, visait la réhabilitation de 160 logements entre juillet 2022 et juillet 2024 : 100 logements pour la rénovation énergétique et 60 logements pour le maintien à domicile des propriétaires. Pour la réalisation de ce programme, la collectivité a signé en 2022 une convention avec le Conseil Départemental de Loire-Atlantique délégataire des aides de l'ANAH sur le territoire.

Face au succès de cette opération, et en attente d'un futur dispositif, ce programme a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2025, avec comme nouveaux objectifs d'août 2024 à décembre 2025: 77 accompagnements en rénovation énergétique et 65 en maintien à domicile.

Entre janvier et novembre 2024, le PIG a permis de définir des projets de travaux et de valider les dossiers de financement pour le compte des propriétaires, pour 33 logements dans le cadre du maintien à domicile et pour 28 logements dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, soit une progression des dossiers de précarité énergétique par rapport aux années précédentes et une poursuite de la bonne dynamique pour les dossiers de maintien à domicile..

Depuis juillet 2022, 3 950 275 euros HT de travaux ont été engagés (1 077 361 euros HT pour le maintien à domicile et 2 872 913 euros HT pour l'énergie). 2 880 143 euros de subventions ont été demandées auprès des financeurs (ANAH, Région Département...) pour financer ces travaux.

Contribution aux finalités :





ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Urbanisme et Habitat

L'Espace conseil énergie de l'Agglo: des conseils gratuits, neutres et indépendants sur la rénovation énergétique à destination des habitants.

En 2024

812

conseils téléphoniques

164

Rendez vous personnalisés

15

Accompagnements à domicile démarrés

Espace conseil énergie pour les habitants :

En 2022, Clisson Sèvre Maine Agglo a lancé un programme d'accompagnement à la rénovation énergétique des habitants, en co-financement avec la Région Pays de la Loire. Ce dispositif a été reconduit jusqu'en décembre 2025, en attente d'un nouveau dispositif.

Ce dispositif met à disposition des habitants des conseillers neutres et indépendants pour les guider dans leurs choix de travaux pour la rénovation énergétique de leur logement. Totalement gratuit pour les habitants, ceux-ci peuvent bénéficier de renseignements par téléphone, puis, si nécessaire, bénéficier d'un rendez-vous d'une heure avec un conseiller pour détailler leur projet, leurs choix techniques, leurs devis, etc..

En 2024, 812 appels téléphoniques et 156 rendez-vous personnalisés ont ainsi été proposés aux habitants. Par rapport à 2023, on observe une progression de 32% des appels téléphoniques et une baisse de 5% des rendez-vous personnalisés en permanence.

L'espace conseil énergie propose également un programme d'animations autour de la rénovation énergétique des habitations, sur différentes communes de l'Agglo.

En 2024, les habitants ont ainsi pu bénéficier de :

- 1 webinaire
- 2 conférences thématiques
- 2 balades thermiques

Contribution aux finalités :





Lancement d'une étude de préfiguration d'une Maison de l'Habitat

Etude de préfiguration d'une Maison de l'Habitat

En 2024 la collectivité a lancé une étude de préfiguration préalable à la création d'une Maison de l'habitat, intégrant le futur Espace Conseil France Rénov multithématique (rénovation énergétique, adaptation, habitat dégradé). Cette étude s'inscrit dans différentes actions du PCAET et du PLH de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

L'étude a pour objectif d'aider la collectivité à définir l'organisation de la future maison de l'habitat, son fonctionnement, le niveau de service qui pourra être proposé, les partenariats à mettre en place avec les acteurs de l'habitat, les outils de communication et de promotion, ainsi que les actions de mise en réseaux et de formation des professionnels de l'habitat, du bâtiment et de l'immobilier à créer.

Un prestataire chargé de réaliser cette étude a été retenu au mois de juin 2024 et l'étude d'une durée de 8 mois a débuté le 18 juin 2024.

Contribution aux finalités :





ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Communication

2024

Intervention de l'association Empreintes Citoyennes

58 élus municipaux présents à cette soirée

Information / sensibilisation des élus autour de la participation citoyenne

Cette année, l'agglomération a organisé un temps d'échange avec tous les élus municipaux du territoire autour de la participation citoyenne.

L'association Empreintes Citoyennes est ainsi intervenue le 3 décembre 2024, pour présenter et échanger autour de l'éducation, de la participation et de l'engagement des citoyens.

Objectifs, méthodes, instances, outils et moyens... cette soirée d'échanges a rappelé la nécessité de poser un cadre stratégique pour une participation citoyenne utile, qui respecte les rôles de chacun, crée les conditions du dialogue et de la confiance et répond aux enjeux d'un projet.

Une conférence instructive, inspirante et ponctuée de partages d'expériences heureuses et d'autres moins, pour penser différemment la participation citoyenne.

Ce sont ainsi 58 élus municipaux, et 10 agents de l'Agglo qui ont pu participer à cet échange.

Contribution aux finalités :





COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

Transports et mobilités





53

établissements
desservis

5428

élèves utilisant les
transports
scolaires

Transports scolaires

Un service complet de transports scolaires est organisé sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, depuis les communes de résidence des élèves vers leurs établissements scolaires (primaires, collèges et lycées). Le nombre d'usagers est légèrement en baisse par rapport à l'année scolaire 2023-2024.

Pour l'année scolaire 2024-2025 :

- **4 467 élèves** de Clisson Sèvre et Maine Agglo sont inscrits aux transports scolaires, dont 15 % sont des élèves primaires, 58 % sont des collégiens et 29 % sont des lycéens.
- **961 élèves** des territoires voisins bénéficient également de transports scolaires à destination des établissements scolaires (collèges et lycées) du territoire communautaire.
- Soit des chiffres qui restent stables par rapport à 2023.

Concernant les établissements scolaires desservis :

- **31 écoles** primaires (publiques et privées) ;
- **15 collèges** (publics et privés), dont 7 sur le territoire communautaire ;
- **7 lycées** (publics et privés), dont 2 sur le territoire communautaire ;

Contribution aux finalités :



COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS



Transports et mobilités

69 usagers
inscrits entre juillet
et novembre 2024

659
réservations

entre juillet et
novembre 2024

Transport A la Demande

Un service de transport à la demande est mis en place depuis plusieurs années par la Région des Pays de la Loire, pour les habitants du territoire du Vignoble.

Depuis le 1^{er} juillet 2024, et en accord avec Clisson Sèvre et Maine Agglo, le service de Transport A la Demande à évolué pour s'adapter aux besoins plus spécifiques des actifs du territoire.

Ce service fonctionne désormais du lundi au vendredi, de 7h à 19h. Il permet aux habitants de se rendre sur le lieu qu'ils souhaitent depuis et vers des points d'arrêts définis (39 points sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo), avec une desserte plus large pour les pôles de centralité (gares, parcs d'activités).

Ce service nécessite une inscription gratuite au préalable auprès de la plateforme téléphonique ou le site Internet Aléop.

Pour les Personnes à Mobilité Réduite et les personnes de plus de 75 ans, les trajets sont possibles d'adresse à adresse.

Contribution aux finalités :





Le covoiturage des habitants de l'Agglo c'est:

3800

passagers transportés en moyenne par mois de janvier à octobre 2024

221 tonnes de CO2 économisées sur 1 an glissant (de novembre 2023 à octobre 2024)

Covoiturage

Depuis juillet 2023, Clisson Sèvre et Maine Agglo propose aux habitants et aux actifs du territoire une nouvelle solution de mobilité, par le biais d'une plateforme de mise en relation de covoiturage.

Cette action de promotion du covoiturage du quotidien se caractérise notamment par un accompagnement personnalisé des entreprises du territoire, pour faciliter les changements de pratiques de mobilité de leurs salariés.

Cette offre vient en complémentarité de l'incitation financière apportée par la Région des Pays de la Loire auprès de tous les covoitureurs du territoire.

Nous pouvons noter une nette progression du recours au covoiturage par les habitants de l'agglo, de l'ordre de 25% en terme de nombre de passagers transportés, et 40% en terme de tonnes économisées par rapport à 2023.

En parallèle, Clisson Sèvre et Maine Agglo a lancé fin 2023 une étude d'opportunité pour la mise en place d'une ligne de covoiturage dynamique sur la RD137, en partenariat avec Grand Lieu Communauté. Cette étude doit mettre en évidence le potentiel d'utilisateurs et les coûts induits d'un tel service, sur un axe routier très fréquenté entre Montaigu-Vendée et Nantes Métropole.

Contribution aux finalités :





8

entreprises
engagées

80%

des salariés du
parc d'activités
concernés

Plan de Mobilité Employeurs Commun

Dans le cadre de la Stratégie Mobilité adoptée en 2023, les élus ont acté d'accompagner les entreprises dans la mise en place, la valorisation et la promotion des solutions de mobilité auprès de leurs collaborateurs.

Un premier Plan de Mobilité Employeurs Commun a été réalisé en 2024 avec les entreprises du Parc d'Activités de La Lande Saint-Martin de Haute-Goulaine.

Un plan d'actions partagé par les dirigeants des entreprises engagées dans la démarche et Clisson Sèvre et Maine Agglo a été validé :

- Mutualiser les espaces de stationnement
- Développer les alternatives modales pour accéder au Parc d'Activités
- Favoriser les mobilités alternatives sur le site
- Animer la démarche du PMEC et promouvoir la mobilité durable.

Ce plan d'actions sera déployé progressivement entre 2024 et 2026.

Contribution aux finalités :





TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

Gestion des déchets



TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

Gestion des déchets



Le PLPDMA c'est :

- Des objectifs ambitieux de réduction des déchets
- Un plan d'actions détaillé établi pour 6 ans
- Des thématiques variées :
 - Gaspillage alimentaire
 - Déchets alimentaires et déchets verts
 - Consommation responsable
 - Déchets des entreprises
 - Eco-exemplarité

4 temps de concertation

Elaboration et finalisation du Plan de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de Clisson Sèvre et Maine Agglo :

L'élaboration d'un **programme de prévention des déchets ménagers et assimilés** (PLPDMA) est obligatoire depuis la loi Grenelle II de 2012. Son contenu et son mode d'élaboration sont décrits dans le décret du 15 juin 2015 relatif aux PLPDMA.

Afin de se conformer au cadre légal en vigueur et avec pour priorité la prévention des déchets, le service déchets a décidé d'élaborer son PLPDMA pour la période 2024-2030 avec de nouveaux objectifs et de nouvelles actions.

Plusieurs étapes de l'élaboration de ce plan ont été réalisées en 2024:

- Une réunion partenariale s'est tenue en janvier 2024 pour partager les orientations stratégiques
- Le comité de pilotage (COPIL) n°5 en avril 2024 a validé les orientations stratégiques, des objectifs quantitatifs du programme d'action.
- Le COPIL n°6 en juillet 2024 a validé le programme d'action chiffré
- La 1^{ère} Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) s'est réunie en septembre 2024 pour un avis consultatif sur le programme d'action.
- En octobre l'agglo a réalisé la consultation du public
- Le document final a été approuvé en Bureau Communautaire en décembre 2024

Contribution aux finalités :





Marché de prestation avec Terra Compost permettant de :

- Faciliter le tri des biodéchets des habitants.
- Valoriser ces biodéchets en compost de qualité pour amender les terres agricoles locales.
- + 70% de déchets collectés par rapport à 2023

7 sites déployés

Collecte des déchets alimentaires en points d'apport volontaire :

Depuis 2012, Clisson Sèvre et Maine Agglo accompagne les habitants dans la mise en place de **composteurs partagés** dans les quartiers ou en pied d'immeuble.

Ces composteurs partagés, accessibles au grand public, ont vu leur fréquentation augmenter au fil des ans, nécessitant la mise en place d'un nouveau mode de gestion par des points d'apport volontaire de biodéchets.

Depuis mai 2021, l'Agglo a débuté un partenariat avec la coopérative Terra Compost basée à La Chapelle sur Erdre (44), afin de collecter les biodéchets des habitants en points d'apport volontaire sur 3 communes de son territoire (Clisson, Monnières, Remouillé), soit 7 sites au total.

Le partenariat avec Terra Compost a été poursuivi en 2024 dans le cadre d'un marché public. Clisson Sèvre et Maine Agglo comptabilise environ 349 foyers inscrits au service en 2024, avec plus de 64 tonnes collectées de janvier à octobre 2024, soit une progression significative des foyers inscrits (+16%), et des tonnages collectés (+70%) . Cette forte progression des tonnages observée vient du fait que certains points sont en libre accès, ce qui permet de desservir des foyers non inscrits.

Ce modèle de gestion des déchets alimentaires devrait progressivement être développé sur les secteurs les plus denses du territoire.

En complément, Clisson Sèvre et Maine Agglo poursuit la vente des composteurs à prix aidé, 2/3 du prix des composteurs étant pris en charge par l'agglomération.

Contribution aux finalités :





Partenariat avec les structures locales du réemploi :

- Patmouille
- Restructuration des collaborations des autres acteurs dans le cadre du PLPDMA, dialogue en cours

Réemploi d'objets valorisables :

Depuis plusieurs années, Clisson Sèvre et Maine Agglo, dans le cadre de son réseau de déchèteries/haltes éco-tri, entretient un partenariat avec 2 associations du territoire afin d'assurer une **collecte séparative**, puis le **réemploi d'objets valorisables** déposés dans les déchèteries et haltes éco-tri du territoire.

Les déchets pris en charge par ces associations pour le réemploi dans leurs locaux respectifs sont notamment : les meubles, vêtements, la vaisselle, livres, jouets, outils de bricolage ou jardinage, appareils HI-FI et petits appareils électriques, etc.

C'est ainsi **30 à 40 tonnes** qui peuvent être pris en charge chaque année par l'association Patmouille sur les sites de Clisson, Gétigné et La Haye-Fouassière.

Contribution aux finalités :





En 2023 :

15287
tonnes

**déposées sur les 4
déchetteries et
haltes éco tri**
(-36% par rapport à 2022)

**soit 261
kg/habitant/an**

Répartis de la sorte
27% de gravats
32% de végétaux
**18% de tout
venant**

Nouveau règlement des déchetteries et haltes éco-tri :

Face à l'augmentation très conséquente des dépôts en déchetteries ces dernières années, Clisson Sèvre et Maine Agglo a travaillé un plan de réduction des apports en déchetteries, puis a émis un nouveau règlement, validé en Conseil Communautaire du 13 décembre 2022, pour une application au 31 mars 2023.

Des mesures phare ont ainsi été votées :

- Interdiction d'accès aux professionnels (et installation de portiques de hauteur)
- 12 passages par an compris dans l'abonnement pour les particuliers, les passages supplémentaires étant facturés 12€.
- Signatures de partenariats avec des ressourceries pour détourner certains déchets

Nous observons une forte baisse du tonnage en déchetteries suite aux mesures prises depuis avril 2023, par rapport à 2022 : -36 % par rapport à 2022, répartis de la sorte:

- -62% de gravats (due à la fermeture aux professionnels)
- -38% de végétaux
- -30% de tout-venant

Contribution aux finalités :





LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ

Transports et mobilités

Dématérialisations

Ressources humaines

Formations thématiques





LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ

Transports et mobilités

L'Agglo c'est

202 agents

dont **48 %**
habitent sur le
territoire de l'Agglo

Plan de Déplacements Administration

Clisson Sèvre et Maine Agglo poursuit le déploiement des actions de son Plan de Déplacements Administration adopté en 2021, en proposant aux agents des alternatives à la voiture individuelle dans leurs déplacements du quotidien.

En complément du Défi Mobilité proposé aux agents de la collectivité, les principales actions déployées en 2024 sont :

- Atelier « Contrôle technique de son vélo » (8 participants)
- Atelier « Jeu des pannes cachées » (4 participants)

Le dispositif d'Accueil des nouveaux agents intégrant la collectivité a été maintenu en 2024 avec un temps programmé avec le service mobilités afin de présenter aux nouveaux agents: le Plan de Déplacements d'Administration, les dispositifs proposés pour inciter à des déplacements plus vertueux et économiques (covoiturage, transport collectif, forfait mobilité durable...).

Contribution aux finalités :





LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ

Transports et mobilités

En 2024,
51 agents ont pu
bénéficier du
Forfait Mobilité
Durable

Forfait Mobilité Durable

Le Forfait Mobilité Durable, mis en place depuis janvier 2022, a pour objectif d'encourager les agents de la collectivité à recourir davantage aux modes de transport durables que sont le vélo et l'autopartage pour la réalisation de leurs trajets domicile-travail.

Clisson Sèvre et Maine Agglo poursuit le déploiement des actions de son Plan de Déplacements Administration adopté en 2021, en proposant aux agents des alternatives à la voiture individuelle dans leurs déplacements du quotidien.

En pratique, le Forfait Mobilité Durable consiste à rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail avec les moyens de déplacements suivants:

- avec un vélo personnel ou un vélo électrique personnel
- en tant que conducteur ou passager en covoiturage
- En utilisant un service de mobilité partagé (autopartage)
- En utilisant un engin de déplacement personnel motorisé (trottinette, mono-roues, gyropodes, hoverboard...)

Le remboursement est forfaitaire (entre 100 et 300 €) en fonction du nombre de jours déclarés par l'agent avec un mode de transport durable pour ses déplacements domicile-travail.

En 2024, 51 agents ont pu bénéficier de ce dispositif, soit 19% de plus qu'en 2023.

Contribution aux finalités :





LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ

Transports et mobilités

**9 véhicules
électriques**

**46 600 km
parcourus en 1
an**

**1 véhicule
bioéthanol
6400 km
parcourus en 1
an**

Flotte de véhicules électriques de service :

Les agents de Clisson Sèvre et Maine Agglo se déplacent quotidiennement sur tout le territoire en véhicules électriques, pour assurer les missions de :

- Voirie et réseaux divers
- Gestion du patrimoine
- Assainissement
- Urbanisme

Ce sont

- 6 ZOE
- 3 Kangoo

Utilisés quotidiennement, qui ont parcouru environ 46 600 km de décembre 2023 à décembre 2024, soit une diminution de 10% par rapport à 2023.

Le véhicule au bioéthanol a quant à lui parcouru 6400 km, soit une diminution de 15% par rapport à 2023.

Contribution aux finalités :





LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ

Dématérialisations

**Guichet Unique de
dépôt de tous les
dossiers
d'urbanisme
depuis le 1^{er}
janvier 2022**

**En 2024,
85% des
certificats
d'urbanisme
traités en
dématérialisé**

Urbanisme et Habitat :

Le service Urbanisme et Habitat a mis en place le 1er janvier 2022, pour le compte des communes et des usagers du territoire un **guichet unique de dépôt des dossiers d'urbanisme** (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire...). Ce guichet offre la possibilité aux usagers (particuliers et professionnels) de déposer de façon dématérialisée leurs dossiers d'urbanisme.

Les objectifs de cette démarche portée par le service Urbanisme et Habitat, vise une amélioration du service rendu aux usagers, une simplification des procédures d'instruction et une optimisation de la chaîne de l'instruction.

Le service Urbanisme et Habitat a de plus entrepris en 2022, un travail d'accompagnement de changement des pratiques professionnelles pour réaliser **l'instruction des dossiers d'urbanisme de façon complètement dématérialisée**. Ce déploiement progressif de l'instruction dématérialisée s'est poursuivi en 2024.

Ainsi, en 2024 (du 01/01 au 14/11), les dépôts de dossiers dématérialisés représentent:

- 56% des dépôts des permis de construire (14% de plus qu'en 2023)
- 53% des dépôts des déclarations (11% de plus qu'en 2023)
- 85% des dépôts dématérialisés des certificats d'urbanisme (5% de plus qu'en 2023).

Ce dispositif a été reconduit jusqu'en décembre 2025, en attente d'un nouveau dispositif.

Ces chiffres sont à nouveau en progression par rapport à 2023.

Contribution aux finalités :





LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ

Dématérialisations

Les principales
démarches usagers sur
2024 :

2 718 pour le service
Famille

4 651 pour le service
Déchets

1 018 pour les piscines
Aqua'val

1 160 pour le Cycle de
l'eau

364 pour les réponses
aux offres d'emploi

800 pour le
développement
économique

552 pour la
communication interne

Un portail de démarches en ligne :
mesdemarches.clissonsevremaine.fr

Depuis 2017, Clisson Sèvre et Maine Agglo a mis en place un portail de démarches en ligne pour l'ensemble des usagers du territoire.

Il regroupe tout type de démarches :

- Demande d'information
- Demande de rendez-vous
- Inscription en ligne
- Paiement en ligne
- Enquêtes, sondages

qui sont développées d'année en année

L'accès à ces démarches est facilité par la mise en place d'une authentification unique (SSO) et par la compatibilité FranceConnect.

En 2024, **21 974 demandes** sont passées par cet outil de gestion de la relation usagers, avec une baisse globale de 10% des principales sollicitations vers les services. La part de la gestion interne des appels et des visites a quant à elle doublé, suite à une meilleure mise en place de la traçabilité de ces contacts.

Contribution aux finalités :





LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ

Ressources Humaines de la Collectivité

**Protocole de
télétravail pour :
112 agents dont
les missions le
permettent,
52 jours/ an**

**Soit 2450 jours
de télétravail
accordés en 2024**

Protocole de télétravail :

La version 3 du protocole télétravail, approuvée en septembre 2022, prévoit 52 jours de télétravail flottants sur l'année.

Ce protocole de télétravail répond à plusieurs finalités recherchées par Clisson Sèvre et Maine Agglo :

- Il permet une qualité de vie au travail, une efficacité professionnelle et une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.
- Il participe à la modernisation de l'administration en innovant dans les modes de travail et en promouvant le management par objectifs, qui se traduit par la confiance et la responsabilisation. Il développe l'implication au travail.
- Il participe aussi d'une démarche de développement durable : limitation des déplacements pendulaires, des risques d'accident de trajet, réduction des gaz à effets de serre.
- Il permet une réduction des temps de transport et une optimisation des places de stationnement.

Nous observons une baisse de 10% du nombre de jours de télétravail utilisés par rapport à 2023.

Contribution aux finalités :





LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ

Ressources Humaines de la Collectivité

Un projet d'administration basé sur la responsabilité sociale des organisations

Déclinaison du Projet d'administration en projets de services

Dans la continuité du projet d'administration défini en 2023, les services ont travaillé à sa déclinaison en projets de service.

Objectif : donner un cadre cohérent, lisible et commun pour formaliser le fonctionnement des services, assurer une cohérence dans les organisations et permettre à tous les services d'apporter leurs contributions à la mise en œuvre du Projet d'administration.

Les Projets de service viennent décliner les orientations et les grands principes du Projet d'administration en tenant compte des spécificités, des fonctionnements et des missions de chaque service.

Pour assurer la cohérence des Projets de service, c'est une démarche commune et collective qui a été lancée.

Coordonnée par le Comité de direction et pilotée par chaque responsable de service, l'élaboration des Projets de service a commencé en mars. Un accompagnement spécifique a été mis en place avec le Centre de gestion pour animer la démarche et guider chaque responsable de service dans la rédaction du projet.

Une démarche qui a combiné temps individuels et temps collectifs pour mettre en commun les réflexions, partager les démarches engagées au sein des services, s'inspirer et échanger.

Contribution aux finalités :





LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ

Formations thématiques

Réalisation d'un bilan carbone, et construction d'une trajectoire pour atteindre les 2 tonnes de CO₂ par habitant en 2050

38 élus communautaires et communaux, et 12 agents mobilisés sur ces ateliers.

Ateliers bilan carbone pour les élus et agents de l'Agglo

Afin d'engager un changement des pratiques au sein des agents de Clisson Sèvre Maine Agglo, la Direction de CSMA a testé en 2023 la réalisation d'un atelier sur le bilan carbone auprès des responsables de service.

Devant cette réussite, d'autres ateliers ont été réalisés en 2024:

- Auprès des élus communautaires
- Auprès des élus de la commission climat transition énergétique
- Auprès d'agents de CSMA qui se destinent à devenir animateurs par la suite.

Ce sont ainsi 38 élus et 12 agents qui ont pu, durant un atelier de 3 heures, émettre des hypothèses d'actions sur:

- Leur mobilité,
 - Leur logement,
 - Leur alimentation
 - Leurs biens
 - Leurs services
 - Et les politiques publiques qui s'y rapportent
- Et mesurer l'impact de ces actions sur leur empreinte carbone, afin de construire individuellement et collectivement une trajectoire pour atteindre les 2 tonnes d'émission de CO₂ en 2050.

Contribution aux finalités :

